



# Le syndicaliste

## Le journal de l'UD

N°173 - septembre 2020



[www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)



FO ESSONNE



[udfoessonne](https://twitter.com/udfoessonne)



[UDFO91](https://www.instagram.com/UDFO91)



[UDFO91](https://www.facebook.com/UDFO91)

**L**es mauvais coups pleuvent ! - P.3

**L**a laïcité : une valeur essentielle à défendre ! - p.4

**L**e travail du dimanche, on n'en veut pas... et on sait pourquoi ! - p.

**E**chos des réunions syndicales organisées avec FO dans les établissements de l'Essonne - p.6

**C**omit  départemental le 6 novembre 2020 - p.7 et 8

**L**ouis BLANC - p.9   11

**F**iche syndicale - p.13

**F**ormation syndicale - p.15

**T**ransfert de dette   la CADES et cr ation d'une 5 me branche « autonomie » : un pas suppl mentaire vers le d mantement de la S curit  sociale - P.16

**L**e Handicap, premier crit re de discrimination pour la 3e ann e cons cutive - P.15

**L**e feuilleton « masque » continue - p.17

N'oubliez pas de remplir la fiche syndicale (en page 13), dans le cadre de la refonte de notre fichier de l'UD et  viter les retours de mails et de journaux.

Ces informations seront conserv es   des fins strictement informatives et en rapport avec vos activit s syndicales. Nous ne vous solliciterons jamais   d'autres fins. Conform ment   la r glementation en vigueur, et en particulier au r glement g n ral sur la protection des donn es (UE) 2016/679 (« RGPD »), tu disposes d'un droit d'acc s, de rectification, d'effacement, de limitation, aux donn es personnelles te concernant. Tu peux exercer et g rer simplement ces droits en adressant ta demande   [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)



**C**e num ro du syndicaliste **FO** a  t  r alis  avec le concours de :

**Christophe Le Comte,**

*Secr taire G n ral de l'UD FO 91*

**Johanna GASTON,**

*Secr taire D partementale du SD FO LC*

**Yann PERROTTE,**

*Pour l'UNSENRIC FO*

**Daniel ROUSSEAU**

*Pr sident de l'UDRFO 91*

**Fran oise ROUSSEAU**

*Pr sidente de l'AFOC91*

**Karen ECHARD**

*Secr taire administrative de l'UD FO 91*

Photos : UD FO 91 et Fr d ric BLANC

Union D partementale

**Force Ouvri re** de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora  
91034 Evry cedex

T l : 01.60.78.15.57

e-mail : [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)

Site : [www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

Directeur de publication :

Christophe LE COMTE

Bulletin trimestriel

CPPAP N 0622 S 07348

Impression : FEC FO

## Les mauvais coups pleuvent !

La rentrée est faite, nos congés sont passés après une période étrange « le confinement », du jamais vu. Si certains pensaient que l'activité économique était stoppée, ils ne seront pas déçus. En fait, c'est plus une activité pour faire des économies en se débarrassant de salariés. Au nom de la concorde pour combattre le VIRUS ? Il n'y a pas de concorde sociale, ça n'existe pas, les antagonismes existent plus que jamais.

Nous n'avons jamais eu autant d'appels téléphoniques pour demander une assistance. Nos conseillers du salarié ont été largement sollicités. Tous les prétextes sont bons pour virer sans aucun égard.

Pas satisfaits s'être débarrassé des CHSCT, des employeurs sont à la manœuvre. De nombreux camarades nous ont fait savoir que les réunions n'étaient pas tenues ou à la hussarde, quand le CSE était mis en place. Ce qui n'est pas le cas partout, malgré l'obligation d'avoir fait les élections au 1er janvier 2020... là encore du mépris de la part des entreprises qui non seulement pour certaines ne les ont pas organisées, mais en plus on nous invite en plein été à négocier et présenter des listes.

Les fonctionnaires ne sont pas mieux lotis. Comme dans l'enseignement, où « le ministre Blanquer continue de considérer que les CHSCT sont des instances d'informations de ses décisions ». C'est la réalité du « dialogue social » qui remplace la politique contractuelle.

Pourquoi cela devrait être autrement ?

L'administration ne fait rien pour les contraindre et le Gouvernement (mauvais employeur aussi), leur offre des solutions pour accélérer les consultations. C'est le cas, dans une entreprise de Grigny, BERGAMS qui consulte l'été, négocie en une journée document sur table et communique sur le fait que 3 organisations syndicales refusent de signer un « accord » qui est lié avec un autre... qui n'est pas encore négocié. L'objectif étant de « maintenir l'emploi » avec les aides de l'assurance chômage et tout en acceptant des « renoncements nécessaires ». C'est quoi ça ?

Nos militants ont eu raison de ne pas signer ce chèque en blanc à cette toute petite entreprise du groupe NORAC, qui annonce être une

entreprise humaniste. Sûrement pour cela que la direction veut dénoncer les accords pour diminuer les coûts salariaux. Nous comprenons mieux la signification des « renoncements nécessaires ».

Face à cette concorde, ce corporatisme larvé, ses menaces qui concernent tous les travailleurs du privé comme du public, la seule réponse reste le regroupement de nos forces, ensemble, femmes et hommes, jeunes et jeunes depuis plus longtemps, au sein d'une organisation syndicale libre et indépendante pour la défense exclusive des intérêts particuliers des travailleurs. Portons nos revendications de salariés et non celles du patronat, d'autres s'en chargeront.



**Christophe Le Comte**

**Secrétaire Général de l'UD FO 91**



**Pour Résister, Revendiquer et Reconquérir,**

**J'ADHERE à FORCE OUVRIERE !**





# La laïcité : une valeur essentielle à défendre !

4

Comme de nombreuses collectivités en France, le Conseil départemental de l'Essonne s'est doté d'une charte de laïcité intitulée « charte des valeurs républicaines et de la laïcité », adoptée à l'unanimité, opposition comprise, dans sa séance du 3 février 2020.

Cette charte (qui n'a pas de valeur légale) pose de nombreux problèmes.

Le Conseil départemental déclare que cette charte « **s'impose aux agents départementaux dans l'exercice de leurs missions et aux associations souhaitant bénéficier de subventions départementales** ». De fait, elle remet en cause le statut des fonctionnaires territoriaux du département qui bénéficient de droits et de garanties et ne sont soumis qu'aux obligations prévues par la loi du 13 juillet 1983, seul texte susceptible de leur être opposé.

Quant aux associations qui devraient se conformer aux exigences inscrites dans cette charte pour obtenir des subventions départementales, elles ne sont légalement tenues que par les termes de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ceux de leurs statuts.

Enfin, cerise sur le gâteau, la charte incite à dénoncer les personnes qui enfreindraient son contenu. Les citoyens de l'Essonne sont invités à « **alerter sur les phénomènes portant atteintes aux valeurs républicaines (qu'ils auraient constatés) en informant les référents associatifs valeurs républicaines et laïcité** ».

C'est la délation érigée en système !

Plus laïque que moi tu meurs ? En matière de laïcité, le Conseil départemental de l'Essonne devrait s'interroger...

En violation de la loi de 1905 qui stipule : « **La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte** » mais en application des lois anti-laïques (et il y en a eu beaucoup depuis la loi Debré de 1959), il subventionne grassement les collèges privés confessionnels du département, essentiellement catholiques : près de 4,9 millions d'euros leur ont été versés pour leur fonctionnement en 2018.

La même année, tout aussi généreux, le département a versé une

subvention de 454 523 € à l'institution religieuse « la Communauté des Diaconesses de Reuilly » qui se définit elle-même « **d'inspiration monastique enracinée dans les églises de la Réforme** ».



Par ailleurs, dans les engagements mutuels à respecter, la charte laïcité essonnoise indique : « **Refuser toutes formes de prosélytisme religieux** ». Le prosélytisme religieux, c'est pourtant ce que pratique l'école Notre-Dame de Sion à Évry en dispensant des cours obligatoires de religion ou ce que fait l'école Notre-Dame à Draveil avec son projet d'animation pastoral ayant « **pour mission d'annoncer et de faire vivre l'évangile de Jésus-Christ** ».

Le Conseil départemental de l'Essonne n'est hélas pas le seul à prendre des libertés avec le principe de laïcité...

Les autorités de l'Éducation nationale (en la personne du Recteur de l'académie de Versailles) ont autorisé l'implantation d'une aumônerie catholique au sein du collège et du lycée de Limours suite à une demande de quelques parents. Des prospectus de propagande ont été envoyés aux familles des

collégiens via le dossier scolaire ou ont été distribués aux élèves dans l'enceinte du lycée. Le responsable de l'aumônerie dispose même d'une tribune sur le site internet du lycée pour recruter ses ouailles ! Tout cela avec la bénédiction de la DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale) de l'Essonne qui n'y voit pas d'objections...

Les aumôneries catholiques ne devraient pas avoir place dans les établissements d'enseignement public (à l'exception des internats). La charte de laïcité à l'école déclare : « **La laïcité de l'école offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.** »

Pour Force Ouvrière, défendre la laïcité fait partie intégrante de ses combats. Profondément attachée à la préservation de la liberté de conscience, elle s'opposera résolument à toute tentative gouvernementale de révision de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État.

## EXTRAIT DE LA RÉOLUTION GÉNÉRALE DU 11ÈME CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FO DE L'ESSONNE

### DÉFENSE DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE

Attaché à l'école laïque et républicaine fondée sur la transmission des connaissances, le Congrès condamne toutes les mesures qui, dans l'Éducation Nationale, conduisent à la remise en cause de la laïcité, à la territorialisation des programmes et à l'éclatement des diplômes.

Le congrès revendique l'abrogation de la loi dite de « refondation de l'école » (loi Peillon 2013), qui fournit le cadre de toutes ces contre-réformes.

Le congrès revendique le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire, permettant aux bacheliers d'accéder à la filière universitaire de leur choix.

# Le travail du dimanche, on n'en veut pas... et on sait pourquoi !

Evry-Courcouronnes, le 06 juillet 2020

Aux Maires de l'Essonne,

Nous tenons à vous féliciter de votre élection ou réélection, en toute indépendance et par respect de la fonction que vous occupez. Nous profitons de la proximité de ces scrutins particuliers du fait de la pandémie que nous venons de subir. Là encore, la proximité que représentent les communes démontre que cette strate de la démocratie est plus qu'importante dans notre République une et indivisible pour garantir le service public.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler quelques-unes de nos valeurs comme la laïcité, le principe de faveur pour le droit du travail, et l'égalité de traitement. Nous n'oublions pas de saluer le travail de l'ensemble des agents territoriaux de votre commune qui sont un élément essentiel de la mise en œuvre des services publics de proximité.

La pandémie aura eu de salutaire une prise de conscience vis-à-vis des difficultés rencontrées par les commerces de proximité et par conséquent par leurs salariés. En favorisant l'ouverture de grandes chaînes du bricolage, de l'alimentaire et de leader sur internet, la distorsion de concurrence fut, comme jamais, disproportionnée.

Le revirement sur les implantations des hypers et des grandes zones commerciales en périphérie de ville est une bonne chose et en particulier en Essonne car nous sommes plus que surdotés de commerces au m2. Il faut déjà s'occuper de l'existant.

Pendant cette période de peur, la raison a gagné et les commerces qui étaient ouverts ont préféré fermer le dimanche. Cela a permis aux salariés qui travaillaient en semaine, au bénéfice de toute la population, de retrouver leur famille.

Cette période aura démontré que le travail du dimanche n'est pas nécessaire et que les distorsions de concurrence détruisent des emplois.

C'est le discours que nous avons toujours tenu et en particulier face à la loi « **pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques** » et sa continuité la loi « **travail** » renforcées par diverses ordonnances.

Jamais et personne ne nous a démontré que l'ouverture des commerces le dimanche permettait de créer des emplois. Nous pensons même le contraire. Où sont passés tous les « petits » concurrents des grandes chaînes ? Il n'y a plus de quincaillerie, de vendeurs de couleur, pratiquement plus d'indépendants dans le meuble, etc... et cette tendance s'attaque aussi à des commerces de la chaussure et du textile pour les indépendants.

Après les ouvertures illégales, l'ameublement a bénéficié de l'amendement Debré, le Bricolage du décret Sapin... puis le reste aura bénéficié des lois citées plus haut. Cela n'a pas réussi à tous les leaders comme Conforama et Castorama qui étaient déjà inscrits, depuis de longs mois, dans des plans de licenciements de masse, rejoint par la Halle, André, Naf Naf, ...

Certains de vos centres villes ou quartiers sont défigurés par des commerces fermés parce qu'ils ne trouvent pas de repreneur ou qui n'ont plus la force de continuer face à cette concurrence « libre et non faussée ? ». C'est

évidemment, la disparition d'emplois de proximité que l'on dénonce.

L'écologie est aussi beaucoup citée actuellement, tout le monde s'en réclame. Alors préservons l'existant et la proximité pour limiter les déplacements et faciliter l'accès à ceux qui n'ont pas ou plus les moyens de se déplacer. Trouver à quelques pas le nécessaire pour s'alimenter, s'habiller, se chausser, et profiter de ce slogan de vente dans l'immobilier "proche de toutes commodités", c'est redynamiser le cœur des villes.

La banalisation du travail du dimanche est aussi la banalisation de l'importance du travail exemplaire car vital de tous ceux qui sont mobilisés pour maintenir le service public et nous garantir notre sécurité, nos soins, la possibilité de se déplacer, etc... et pourtant les hospitaliers, les policiers, les pompiers, et tous les autres qui sont obligés de travailler le dimanche, les jours fériés, la nuit n'ont aucune réelle reconnaissance pour ce sacrifice. Ils doivent être reconnus, mieux considérés à tous points de vue.

Vous aurez compris que nous sommes pour que les règles soient les mêmes pour tous, pour protéger l'emploi, le repos commun, l'économie. N'oublions pas que la vie associative représente aussi un tissu économique important et souvent grâce à des bénévoles le dimanche, ce qui assure de l'animation dans vos villes. On ne peut pas être au four et au moulin.

Merci de considérer cette lettre comme une réponse permanente et négative à toutes sollicitations pour la remise en cause de la loi de 1906, celle du repos dominical.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération la plus distinguée.

Christophe LE COMTE

Secrétaire Général

Copie à :

- ⇒ Préfecture de l'Essonne
- ⇒ Conseil Départemental de l'Essonne
- ⇒ MEDEF 91
- ⇒ CGPME 91
- ⇒ UPP 91



Les enseignants sont massivement présents dans les réunions d'information syndicale organisées avec FO dès le 31 août et tous interviennent pour dénoncer les incohérences et la désorganisation de cette rentrée.

Dans un collège, les enseignants font leur réunion de prérentrée dehors, les élèves, entre 28 et 30 par classe, seront parqués dans la cours de récréation par niveau pour « éviter les brassages » comme le veut le protocole du ministère qui n'a de sanitaire que le nom. La rentrée se fera sans CPE, sans psychologue scolaire.

Dans un autre collège, la rentrée se fera sans surveillants car ils sont placés en isolement en attente de test en raison d'un cas positif, ce qui oblige l'établissement à accueillir les élèves par demi-journées jusqu'à ce que la direction académique se décide à recruter des remplaçants. FO revendique pourtant depuis des années la création de postes de surveillants supplémentaires.

Dans plusieurs autres établissements, se sont des enseignants qui sont en isolement, non remplacés puisqu'il n'y a plus assez d'enseignants titulaires et que l'académie a fait le choix de ne pas reconduire un très grand nombre d'enseignants contractuels. Les élèves commenceront donc l'année sans mathématiques, sans français...

Partout, les classes sont surchargées et beaucoup d'établissements atteignent, voire dépassent leur capacité d'accueil ce qui rend la gestion impossible pour faire respecter le protocole ministériel qui déconseille les « brassages ». Dans un collège, la gestion du flux d'élèves fera perdre jusqu'à 20 minutes de cours (sur 55 minutes) à certaines classes.

Partout, les élèves sont dans l'obligation de porter un masque mais les établissements n'en ont pas assez pour leur en fournir, c'est donc la gratuité de l'école qui est remise en cause puisqu'on demande aux familles d'acheter des masques.

C'est une rentrée inédite, explosive, on entend partout « ce n'est pas ça l'école ! ».

Nombreux sont les personnels qui n'en peuvent plus du mépris du Ministre Blanquer envers leur travail, envers l'instruction même, et tous doutent du fait que la santé des

agents et des élèves soit réellement l'objet du protocole sanitaire imposé dans les établissements... Tous le refusent car il continue d'organiser le chaos en cette rentrée. Ils l'ont vécu en juin dernier, la rentrée de septembre n'est pas mieux préparée, bien au contraire, les attaques contre l'école républicaine, la même pour tous, s'accroissent. Pour preuve, la réforme du lycée qui détruit le baccalauréat continue de se mettre en place malgré les mobilisations massives des enseignants et des lycéens l'année dernière.

Les enseignants réunis évoquent aussi les dispositifs ministériels « vacances apprenantes » et « 2S2C », ou encore le scandaleux « Aushopping Campus » mis en place dans les

Auchan de Villebon sur Yvette et de Brétigny sur Orge pendant l'été et qui a reçu la bénédiction du Ministre. Pour eux, c'est une preuve supplémentaire de la destruction pure et simple de l'instruction, livrée à la privatisation. Les discussions tournent également autour des millions qui ont été offerts par le gouvernement aux entreprises qui continuent pourtant de licencier, des sanctions à l'encontre de leurs collègues, des salariés du privé, de ceux qui se sont mobilisés. La colère est palpable dans ces établissements scolaires où beaucoup d'enseignants ont cumulé des dizaines de jours de grève contre la réforme des retraites mais aussi contre des conditions de travail de plus

en plus insupportables.

Certains ont également participé à la manifestation avec les soignants devant le ministère de la santé en mai. Leurs revendications étaient les mêmes : augmentation des salaires, arrêt immédiat des fermetures (de lits, de classes), ouvertures de postes. C'est donc naturellement qu'ils saluent les 183€ d'augmentation arrachés par les soignants. Alors que Blanquer prévoit un « grenelle » de l'éducation, dans les réunions syndicales, on entend « pas de Grenelle de l'Éducation, on ne veut plus discuter, on veut 183€ d'augmentation tout de suite ! ». Plus que jamais déterminés à faire entendre leurs revendications, les enseignants entendent bien résister.

Les syndicats de la FNEC FP-FO (Fédération FO de l'enseignement et la culture) organisent donc dès septembre leurs assemblées générales de rentrée pour organiser la discussion.

## Le droit au respect, le respect des droits





FO

FO

FO

FO

**06 NOVEMBRE 2020**

**à 8h30**

**à la Bourse du travail d'EVRY**

**COMITE DEPARTEMENTAL**

**des syndicats FO de l'Essonne**

**En présence d'**



**YVES VEYRIER**

**Secrétaire Général de**

**FORCE OUVRIERE**

[www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

**FO**  
la force syndicale  
en ESSONNE



# COMITE DEPARTEMENTAL

**VENDREDI**  
06 NOVEMBRE 2020  
DE 8H30 À 15H30

**FO**  
la force syndicale  
en ESSONNE

## ORDRE DU JOUR

8h30	accueil des participants
9h00	ouverture des travaux désignation du président de séance Adoption de l'ordre du jour
9h15	intervention du Secrétaire Général de l'UD
9h45	intervention de Président de séance
10h30	Rapport de trésorerie
10h45	Rapport de la commission de contrôle
11h00	intervention des syndicats
11h30	Réponse aux intervenants – vote de la résolution
12h00	Repas



En présence d'

**YVES VEYRIER**  
Secrétaire Général de la

**CGTFO**

13h30	Intervention de l'AFOC
14h30	vote du rapport de trésorerie
15h15	formation professionnelle et de son financement – formation syndicale
15h30	fin des travaux

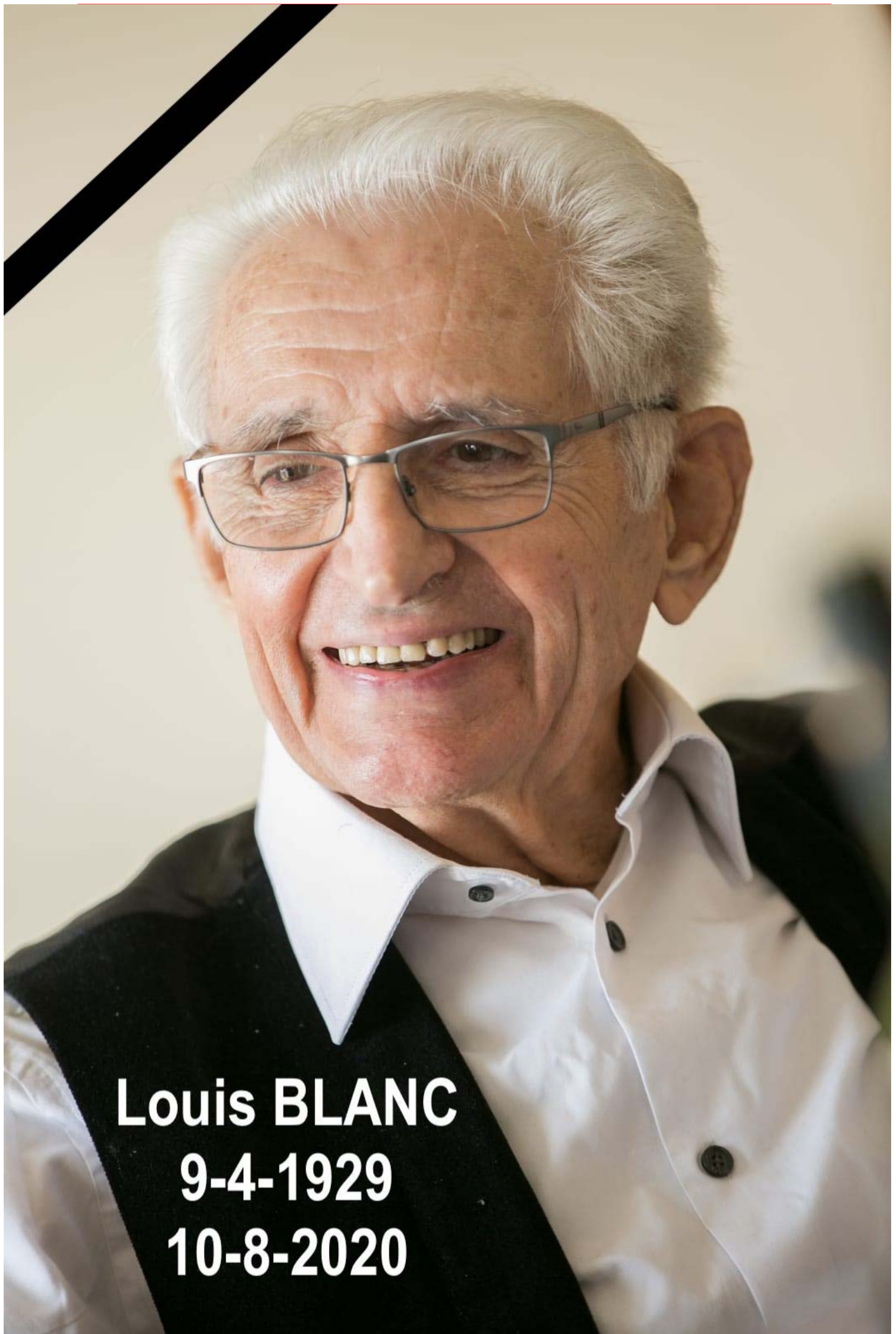
**COMITE DES SYNDICATS FO DE L'ESSONNE**

**FO**  
la force syndicale  
en ESSONNE

**Union Départementale FO de l'Essonne**

12, place des terrasses de l'agora 91000 Evry  
01 60 78 15 57 – [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com) – [www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)





**Louis BLANC**  
**9-4-1929**  
**10-8-2020**

Michel ROIGNOT (Secrétaire Général de l'UD FO de l'Essonne) nous invite à nous réunir à l'Union Locale de Massy. On vient de prendre notre carte à FO, c'est en janvier 1997. Quatre copains et moi, tout neufs dans le syndicat, avec notre première carte en poche, sommes reçus par Michel et un type avec des cheveux blancs et surtout une sacrée éloquence... Il nous fait une présentation rapide de la plus value et nous fait comprendre que l'argent ne pousse pas dans les arbres et que c'est nous qui le produisons par notre travail.

Nous ressortons de là regonflés et déterminés à récupérer notre dû.

C'était Loulou, avec sa capacité de se mettre à porter de tous pour aider à l'émancipation.

Cela faisait 23 ans que j'avais un camarade, un copain, un... sacré Loulou qui avait l'âge d'être mon grand père. Je n'aurais jamais cru croiser une telle personnalité et prendre du plaisir à échanger avec une personne qui était "**jeune depuis plus longtemps que moi**".

C'est aussi ça le syndicat FO, une organisation interprofessionnelle et intergénérationnelle avec un réel partage de valeurs et des camarades qui réveillent votre conscience de classe.

Et manifestement, je n'étais pas le seul. Les témoignages des camarades, lors de ses obsèques, étaient émouvants et confirmaient que Loulou ne laissait personne indifférent.

Nous publions l'hommage de Yann PERROTTE qui est le Secrétaire de l'UNSENRIC, syndicat que Loulou avait créé il y a 45 ans. Syndicat dont le siège est en Essonne à Gif sur Yvette.

Au-delà de son investissement national, il aura beaucoup milité dans notre département, au sein du CEA, de l'UD et aussi comme Président de l'UDR FO de l'Essonne.

Nous sommes nombreux à nous rappeler ses interventions à la Commission Exécutive de l'UD et bien entendu lors de nos comités et congrès départementaux. Il savait partager son point de vue et ne craignait pas la confrontation d'idées.

Toujours mobilisé, il n'était pas rare de le croiser dans les manifestations accompagné d'Andrée, sa femme (qui nous a quittés il y a bientôt un an de cela).

Le parcours syndical, associatif et politique de Louis ne pourrait pas se contenir en quelques lignes, c'est pour cela que le mieux est de se plonger dans son livre "MILITANT DE LA JUSTICE SOCIALE ET DE LA

LIBERTÉ". (voir en page 12)..

Une pensée à notre Camarade Frédéric, son fils, que nous croisons, aussi, régulièrement dans les manifs pour nous photographier pour le compte de notre Confédération.

Christophe LE COMTE

Militant à la CGTFO



Louis BLANC

Manifestation contre le CPE - 7 mars 2006

## Obsèques de Louis BLANC le 20 août 2020 Hommage de Yann Perrotte pour l'UNSENRIC

Aujourd'hui avec nous tous, l'organisation Force Ouvrière pleure la disparition d'un immense militant, notre camarade Louis Blanc. Notre cher Loulou restera celui qui était « jeune depuis plus longtemps que nous » comme il aimait à le dire, et qui, même à plus de 90 ans, même affaibli, avait une volonté et une

énergie qui dépassait parfois celle de ses cadets.

Pour évoquer la mémoire de Louis Blanc, le mieux est d'aller à l'origine de sa pensée militante, en reprenant ses propres mots :

« moi, j'ai d'abord découvert le socialisme et c'est comme ça que j'ai

découvert le syndicalisme. J'avais du mal à l'époque à faire la distinction. L'indépendance, je ne savais pas vraiment ce que c'était. La seule chose qui me préoccupait, c'était de militer pour changer les choses et améliorer la vie des gens.

Mais je crois que je peux être un militant socialiste et un syndicaliste



*qui sait, au moment opportun, ne pas mélanger les choses. L'important c'est que le syndicat ne reçoive pas des ordres du parti, comme « courroie de transmission ». Le syndicat, c'est un « contrepoids » ; ça, ça me va. C'est le contrepoids vis-à-vis des partis, des gouvernements. Je n'y pensais pas au début, mais quand j'ai eu en tête cette idée de contrepoids, j'ai milité à l'aise, syndicalement parlant. »*

Alexandre Hébert disait « nous combattons avec fermeté pour que la centrale réformiste reste sur le terrain de la lutte des classes. » Avec lui et Pierre Lambert, Louis Blanc a mené partout et en permanence le combat pour que notre organisation réformiste ne dérive pas et ne se dévoie pas. Il a combattu avec François Grandazzi pour sauver sa chère FédéChimie des griffes des « accompagnateurs » en 1972, comme il a agi en 1989 et en 1996 en soutien de son ami Marc Blondel.

Louis Blanc a eu une vie de militant hors du commun.

On ne sait plus aujourd'hui, par exemple, ce que c'était de militer à la régie Renault dans les années 50, le courage qu'il fallait. Le jeune Louis Blanc était un gars costaud, un joueur de rugby ; adolescent, pendant la guerre, il avait participé mitrailleuse à la main à la libération de Limoges. Puis orateur pour les Jeunesses socialistes, il allait porter la contradiction dans les meetings comme ça se faisait à l'époque, où il fallait donc s'imposer devant une foule hostile.

Et pourtant, secrétaire du syndicat FO qui rivalisait avec la puissante CGT communiste à « la Régie », il devait être protégé par des camarades, dont un boxeur, contre les « staliniens » qui l'attendaient tous les jours –oui tous les jours– à l'entrée de Billancourt pour lui casser la gueule, et à défaut l'insulter ou le menacer.

D'ailleurs ils ont fini par réussir à le passer à tabac, quelques jours après l'invasion de la Hongrie par les chars soviétiques en 1956, et Loulou en a gardé des séquelles avec

invalidité. La CGT a été condamnée, mais Loulou a refusé de demander les réparations qui auraient en fait incombé à quelques militants parmi lesquels il avait de bons copains. C'est la CGT Renault qu'il a fait payer.

Ils ont aussi réussi à le faire licencier en 1960, et hormis le syndicat Renault et ses bons camarades de l'époque, personne à FO n'a levé le petit doigt pour le défendre, au contraire. Pourtant, 5 ans avant, Louis Blanc avait initié, négocié et signé l'accord Renault qui inaugurerait en France la 3<sup>ème</sup> semaine de congés payés et une caisse de retraite complémentaire pour les ouvriers.

Hélas à l'époque, à son grand regret, la jeune confédération n'a pas su se saisir de cet accord pour se développer en améliorant la vie des ouvriers. Au final c'est son camarade Albert Gazier, avec qui il s'était présenté sur la liste SFIO aux législatives de 1956, devenu ministre des affaires sociales, qui généralisera par la loi cette 3<sup>ème</sup> semaine.

Louis Blanc en a-t-il voulu à l'organisation de se retrouver dans la galère pendant 2 ans après ce licenciement, à enchaîner les petits boulots ? et même à faire le photographe de mariage pour subvenir aux besoins de sa famille ? non. Dès qu'il a été embauché à Saclay, il a adhéré au syndicat national FO du CEA et en est rapidement devenu le secrétaire. En 1975 il a créé notre union nationale UNSENRIC, et n'a cessé d'œuvrer pour la négociation d'une convention collective nationale du nucléaire afin que les salariés de notre branche bénéficient des droits nécessaires.

Louis Blanc était un ouvrier d'une intelligence extraordinaire : une intelligence agile, permettant en toute circonstance de saisir immédiatement les opportunités ; une intelligence profonde capable de mener une analyse de grande envergure de la situation de l'ouvrier, depuis le poste de travail jusqu'au plan national ou international ; une intelligence précise qui se traduisait par un choix

méticuleux des mots et des phrases dans les textes syndicaux ou dans ses interventions. Il expliquait d'ailleurs comment les patrons ont choisi des mots pour mieux nous exploiter, comme « ressource humaine », et par conséquent la nécessité de bien choisir les nôtres et de ne pas emprunter ceux de l'adversaire.

Louis Blanc savait aussi que l'intelligence collective des ouvriers peut rivaliser avec celle des patrons.

Louis Blanc était un camarade chaleureux, qui adorait tous ses copains, et qui savait mettre en valeur les mérites respectifs de ses camarades.

Il aurait pu – que dis-je il aurait dû – être secrétaire confédéral, mais il n'a jamais goûté les « chapeaux à plumes » et il préférerait je crois sa liberté de parole et d'action. Il ne voulait pas risquer de devenir un de ces « syndicocrates » comme il disait. Ainsi il pouvait porter un regard lucide sur notre organisation, ses positions et orientations, et ne se privait pas de donner son avis. Un camarade écrivait récemment : « Louis Blanc était un homme de convictions et il a toujours eu le courage de ne pas les taire ». Cependant il savait ne rien faire qui puisse affaiblir la confédération FO qui était sa vie.

Louis Blanc savait pourquoi les socialistes lèvent le poing bien haut : pour l'abattre avec le plus de force possible sur la tête des patrons, ainsi que son père lui avait dit quand il avait 7 ans.

Mon cher Loulou, nous avons toujours essayé de nous hisser à ta hauteur, sans y parvenir, c'était impossible. Nous avons été très fiers de militer à tes côtés. Tu nous a beaucoup appris, et tu avais encore beaucoup à nous apprendre.

Salut Félix,

Salut mon p'tit gars...

Salut Loulou, tu vas beaucoup nous manquer.

Présent à la Libération de Limoges, en 1944, Louis Blanc, engagé au Parti socialiste, est militant syndicaliste à la CGT et, dès 1946, partisan d'une confédération débarrassée de la tutelle communiste : ce sera la CGT-FO, dont il est toujours membre. À ce titre, il est négociateur et signataire de l'accord Renault (1955), lequel comporte une troisième semaine de congés payés. Par les liens qu'il entretient avec le Parti socialiste, dont Albert Gazier, cet accord devient historique en 1956. La même année, il manifeste en fraternité avec le peuple hongrois. Travaillant au Commissariat à l'Energie Atomique, il mène campagne pour une Charte du Nucléaire. Reconstructeur de la Fédération de la Chimie FO, il oeuvre pour l'élection au secrétariat général de FO de son ami, Marc Blondel. Il milite à la Ligue des Droits de l'Homme pour l'égalité des droits en faveur des sans-papiers.

avec Gérard da Silva

ET DE LA LIBERTÉ



Louis Blanc  
avec Gérard da Silva

## MILITANT DE LA JUSTICE SOCIALE ET DE LA LIBERTÉ

Mémoires

Préfaces de Josiane Blondel, Yann Perrotte,  
Hervé Quillet, Frédéric Blanc

Mouvement  
social  
&  
Laïcité

L'Harmattan

### Mémoires

**Louis Blanc avec Gérard Da Silva. Préfaces de Josiane Blondel, Yann Perrotte, Hervé Quillet, Frédéric Blanc.**

**Date de publication : 17 juillet 2020**

**Broché - format : 15,5 x 24 cm • 216 pages**

**ISBN : 978-2-343-20653-0**

**Editeur : L'Harmattan**

**Collection : Mouvement social et laïcité (collection fondée par Marc BLONDEL en 2009)**



Nom du Syndicat: FO .....  
 Date d'adhésion à FO : .....  
 Nom: .....  
 Prénom: .....  
 Adresse personnelle : .....  
 N° portable : .....  
 Adresse mail : .....  
 (merci d'écrire lisiblement votre adresse mail)

### LIEU DE TRAVAIL

Nom de la Société ou de l'administration : .....  
 Adresse : .....  
 Etes-vous localitaire HLM ? Oui  Non   
 Si oui, merci de préciser le nom de la Société HLM : .....  
 Etes-vous adhérent à la MACIF ? Oui  Non

- Secrétaire de syndicat, date : .....
- Secrétaire Adjoint de syndicat, date : .....
- Trésorier de syndicat, date : .....
- Trésorier Adjoint de syndicat, date : .....
- Secrétaire de section syndicale, date : .....
- Trésorier de section syndicale, date : .....
- Membre élu du CSE Central (ex CCE), date : .....  
 titulaire  suppléant
- Membre du Comité de groupe, date : .....
- Membre d'un Comité Technique Régional, date : .....
- Autre(s) fonction(s) exercée(s) sous mandat de la CGT FORCE OUVRIERE : .....
- Délégué syndical central, date : .....
- Délégué syndical, date : .....
- Représentant syndical au CSE Central, date : .....
- Représentant syndical au CSE (ex CE), date : .....
- Représentant syndical au CSSCT (ex CHSCT), date : .....
- Membre du CSSCT, date : .....
- Membre élu du CSE, date : .....  
 titulaire  suppléant
- Représentant de section syndicale, date : .....

## FORMATIONS SYNDICALES

INTITULE DU STAGE	DATE
Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	
Négocier	
Connaître ses droits 1	
Connaître ses droits 2	
Rôle et fonctionnement du C.S.E.	
Rôle et fonctionnement du C.S.C.T.	
Communication	
Autres :	

Fiche syndicale à retourner à l'UD FO 91 - 12, place des terrasses de l'Agora - 91000 Evry  
 ou par mail à [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com).

Ces informations sont conservées à des fins strictement informatives et en rapport avec ton activité syndicale. Nous ne te solliciterons jamais à d'autres fins. Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (« RGPD »), tu disposes d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, aux données personnelles te concernant. Tu peux exercer et gérer simplement ces droits en adressant la demande à [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)

**T.S.V.P.** 



## ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

*Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.*

*Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.*

*Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.*





Une seule condition est nécessaire pour adhérer à FO, il suffit d'être salarié. Qu'on soit actif, chômeur ou retraité, on a sa place dans un des syndicats confédérés Force Ouvrière.

Autour de vous, les entreprises se regroupent et s'organisent.

Le syndicat vous permet de vous rassembler et de vous unir. Il vous permet de rééquilibrer les forces en jeu afin de négocier collectivement.

## Rejoignez FO 91 sur

<http://www.udfo91.fr/adherer-a-f-o>



Le droit au congé de formation syndicale est de **12 jours par an**, avec un minimum de 2 jours de congé à chaque demande.

(+ **6 jours** pour les responsables syndicaux).

Les lettres d'autorisation, à envoyer un mois à l'avance à l'employeur, sont disponibles sur le site de l'UD FO 91.

Pré-inscription sur  
[www.udfo91.fr/formations](http://www.udfo91.fr/formations)

## FORMATIONS 2020

### DERNIER SEMESTRE

*CSE - Comité  
Social et Economique*

*Lundi 14 sept. au  
Vendredi 18 sept.*

*Découverte de FO*

*et moyens d'action du  
syndicat*

**COMPLET**  
*Lundi 05 oct.  
au  
Vendredi 09 oct.*

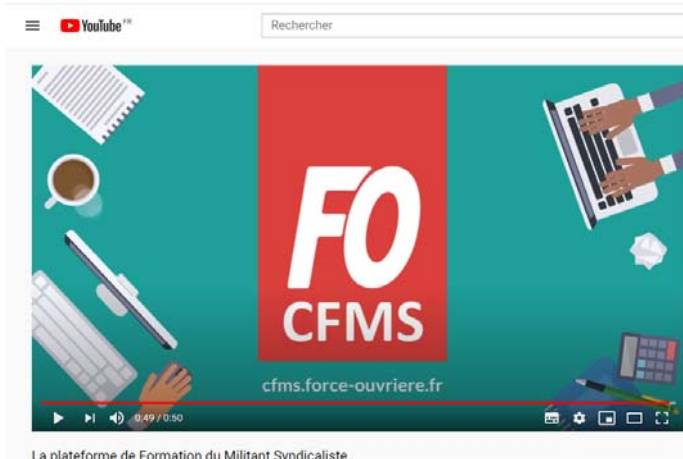
*Connaître Ses  
Droits*

**COMPLET**  
*Mardi  
03 nov. au  
Jeudi 05 nov.*

*S S C T - Santé,  
Sécurité et Conditions  
de Travail*

*Lundi 23 novembre au  
Vendredi 27 nov.*

## La plateforme de Formation du Militant Syndicaliste



Le CFMS se modernise et vous propose désormais une plateforme de formation militante en ligne.

Le 1er octobre 2020 sur

[www.cfms.force-ouvriere.fr](http://www.cfms.force-ouvriere.fr)

Une vidéo d'annonce est en ligne sur :

<https://youtu.be/wMkF9RmcWV8>

Formations en complément des présentiels qui se tiennent à l'UD FO 91

Dans la nuit du 15 au 16 juin, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture deux projets de loi « relatifs à la dette sociale ». Comme le souligne Force Ouvrière, ces textes arrêtent des décisions fondamentales pour l'avenir de la Sécurité sociale. Ils prévoient :

**1/ Le transfert de 136 milliards d'euros de dette à la CADES** (caisse d'amortissement de la dette sociale), montant qui mêle les conséquences de la crise sanitaire, la dette des hôpitaux et d'éventuels « déficits à venir » ! Cette somme sera à la charge des salariés et des retraités qui devront payer 9 années supplémentaires de CSG et de CRDS (prélèvements qui devaient cesser en 2024 et qui se poursuivront donc jusqu'en 2033...).

**2/ La création d'une 5<sup>ème</sup> branche « Autonomie » de la Sécu** dédiée à la prise en charge des personnes en situation de dépendance, financée notamment par le détournement de 2,3 milliards d'euros de CSG des fonds de la CADES vers la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

**Le gouvernement fait prendre en charge par la Sécurité sociale les conséquences financières de la crise de la Covid-19 !** C'est ce qu'ont dénoncé les représentants Force Ouvrière lors des conseils d'administration des Caisses nationales de la Sécurité sociale réunis le 25 mai pour émettre un avis sur ces sujets.

En plus de faire main basse sur les 31 milliards d'euros du Fonds de réserve des retraites, le gouvernement décide de faire supporter à la CADES des déficits supposés de 2020 à 2033 des différents régimes de Sécurité sociale, déficits qui évidemment ne peuvent pas être encore comptabilisés...

**Il transfère une bonne part de la « dette Covid » sur les salariés et les retraités et notre Sécurité sociale dès maintenant et jusqu'en 2033.** Nos pensions continueront à être ponctionnées de 0,5% au titre de la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) jusqu'en 2033 (et sans doute plus !).

D'un côté, le gouvernement se livre à un véritable pillage de la Sécurité sociale. De l'autre, il dispense les plus grandes largesses au patronat : 8 milliards à l'industrie automobile et 15 milliards pour l'industrie aéronautique pour des « plans de relance » qui se traduisent par des milliers de licenciements et des baisses de salaires...

**Le gouvernement a également décidé de créer une nouvelle branche de la Sécurité sociale pour couvrir le risque de perte d'autonomie. Pourquoi une telle décision ?** Depuis les années 2000, la prise en charge de la

dépendance ou perte d'autonomie a été progressivement détachée de la Sécurité sociale. En 2005, les dépenses liées à la dépendance ont été sorties de la Caisse nationale d'assurance maladie et transférées à la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) dont les ressources sont constituées de crédits de la CNAM, de taxes et impôts divers : CSG, « lundi de Pentecôte », taxe de 0,3% versée par les retraités...

**Pour l'UCR Force Ouvrière, la dépendance fait partie d'un tout : la Sécurité sociale. Elle doit logiquement être intégrée à la branche maladie** qui regroupe, en théorie, la prise en charge de tous les soins (à domicile, à l'hôpital) pour tous les assurés et leurs ayants-droit. Elle est financée par les cotisations sociales dues par les employeurs et par la CSG versée par les salariés, les malades et les retraités.

Pourquoi différencier les soins dont ont besoin les personnes en situation de perte d'autonomie des soins dont bénéficient d'autres personnes ? Les services rendus au personnes dépendantes (ménage, toilette, courses) assurés par des professionnels ne relèvent-ils pas du soin ? La prise en charge du séjour en Ehpad et de l'aide à domicile devrait relever du soin donc de la branche maladie de la Sécurité sociale.

La création d'une 5<sup>ème</sup> branche pour couvrir le risque de perte d'autonomie, détachée de la branche maladie et plus financée par les cotisations sociales revient à créer **une assurance spéciale pour les personnes âgées dépendantes**. Ce n'est plus la Sécurité sociale !

Les représentants Force Ouvrière, en cohérence avec les mandats de la Confédération, ont voté contre ces projets dans les CA de toutes les caisses de la Sécurité sociale (sans surprise, CFDT et CFTC se sont abstenus en compagnie du MEDEF).



**POUR MÉMOIRE**

**La contribution sociale généralisée (CSG) créée par Rocard en 1991 est un impôt destiné théoriquement à l'origine au financement de la Sécurité sociale. Comme c'est un impôt, le gouvernement l'utilise comme bon lui semble. Depuis 2018, le gouvernement l'utilise pour financer des dispositifs liés à l'emploi (insertion et réinsertion professionnelle, indemnisation du chômage...). Il en a fait principalement supporter le poids à la grande majorité des retraités qui ont vu leur taux de CSG augmenter de 6,6% à 8,3% (+ 1,7% !) ? Pour toutes ces raisons, nous en demandons la suppression.**



## Le Handicap, premier critère de discrimination pour la 3e année consécutive

Le handicap constitue à nouveau le premier critère de discrimination pour la 3e année consécutive. Ce palmarès dont les personnes en situation de handicap se passeraient bien, est issu du rapport annuel d'activité 2019 du Défenseur des Droits.

tous les stades de la vie professionnelle (accès à l'emploi, évolution de carrière, cessation du contrat de travail...) et pris des décisions à l'encontre d'agissements discriminatoires (refus d'aménagements, harcèlements, refus de primes...).

Parmi les réclamations reçues en 2019 concernant une discrimination, le handicap constitue le premier critère évoqué avec 22,7 % des réclamations, loin devant l'origine (14,5 %) et l'état de santé (10,3 %).

Les discriminations liées au handicap se produisent dans un tiers des cas dans le domaine de l'emploi, qu'il soit public ou privé.

Dans de nombreuses décisions, le Défenseur des droits a fait valoir les obligations de l'employeur à

Les personnes en situation de handicap sont par ailleurs largement victimes des difficultés d'accès aux services publics. De plus, malgré l'obligation censée s'imposer aux administrations, de nombreux sites publics restent inaccessibles aux personnes porteuses de handicap notamment visuel.



FO salue les travaux du Défenseur des droits et continue à revendiquer un accès à l'emploi et des modalités d'emploi et de travail sans discrimination, pour que l'égalité devienne une réalité.

### Communiqué de presse de juin 2020

Anne Baltazar Conseillère confédérale chargée du Handicap - Secrétariat général

# L'AGENDA du secteur Handicap

#### 19.11.2020 DuoDay 2020 Le Duoday 2020

prévu initialement en mai, est reporté au jeudi 19 novembre, pendant la SEPH.

#### 17.11.2020 Journée nationale des mandatés Handicap FO

La Mission Handicap Confédérale programme pour le mardi 17 novembre une première Journée des référents Handicap FO et mandatés sur cette question.

Cette journée se tiendra à la Confédération.

#### 16.11.2020 Semaine pour l'emploi des personnes handicapées

Le SEPH (Semaine pour l'emploi des personnes handicapées) se tiendra du 16 au 22 novembre 2020

#### 06.10.2020 Université du RRH de l'Agefiph

L'Agefiph organise les après-midi des 6,7,8 et 9 octobre 2020 en visio-conférence, l'Université du Réseau des Référents Handicap (RRH), le premier événement national dédié aux acteurs du handicap en entreprise

# La téléconsultation, 'un après' Covid-19 ?

En avril 2020, le recours à la téléconsultation constituait 11 % de l'ensemble des consultations, contre moins de 1 % avant le début de la crise sanitaire. Évolution durable ou circonstancielle ? Le Groupe VYV vous propose un rappel du droit en vigueur concernant la téléconsultation en France et une première analyse des perspectives d'évolution du recours à la téléconsultation après la crise sanitaire liée à la Covid-19.

## Téléconsultation de quoi parle-t-on ?

Reconnue en 1997, comme une pratique médicale à part entière, la téléconsultation est définie à l'article L6316-1 du Code de la santé publique comme « une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication, mettant en rapport un professionnel médical avec un ou plusieurs professionnels de santé, entre eux ou avec le patient et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient ».

Les actes de téléconsultation sont notamment : la téléconsultation, la téléexpertise et la télésurveillance médicale.

**Zoom sur la téléconsultation :** L'avenant n° 6 à la convention nationale, approuvé par un arrêté du 1<sup>er</sup> août 2018, fixe les tarifs des actes de téléconsultation et en prévoit le cadre de mise en œuvre. Ouverte à tous les assurés sociaux et à tous les médecins (généralistes comme spécialistes), elle est facturée de manière identique à une consultation présente. Elle doit respecter le parcours de soins coordonnés et le patient doit préalablement connaître le médecin téléconsultant (au moins une consultation en présentiel dans l'année précédente).

## Une prise en charge à 100 % pendant la crise sanitaire

Les actes réalisés en téléconsultation, pour tout patient, sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, depuis le 20 mars 2020. Cette mesure exceptionnelle est temporaire et vient d'être prolongée par les pouvoirs publics jusqu'au 31 décembre au plus tard. Les téléconsultations financées par les organismes complémentaires et les entreprises en complément du parcours de soins ne sont pas concernées par cette prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

## Et après ?

Alors que cette pratique se développait très lentement – près de 10 000 actes par semaine – et que la CNAM prévoyait 500 000 téléconsultations pour l'année 2019 puis 1 million pour l'année 2020, ces volumes ont été atteints fin mars pour le premier objectif, puis en avril pour le second. Plus globalement, la téléconsultation s'impose comme une nouvelle composante clé de l'offre de soins en France, et démontre pendant cette pandémie toute sa valeur ajoutée pour l'accès aux soins des patients.

Le confinement a aussi mis en avant certains avantages pratiques de ce service. C'est un outil facilitant quand l'affluence dans les cabinets médicaux est déjà tendue, de même pour l'accès à des médecins spécialistes dans les déserts médicaux. Cette possibilité facilite le suivi des patients chroniques par leur médecin mais elle aide aussi leurs aidants en soulageant leur charge mentale.

Le développement soudain de ce service tient aussi à un facteur exogène, à savoir l'assouplissement de ses règles de prise en charge.

**« La Covid-19 a accéléré l'adoption de la téléconsultation. Il s'agit à présent de transformer l'essai. La téléconsultation ne doit pas rester une médecine de guerre. Elle a vocation à s'installer comme un formidable levier dans les pratiques au cœur de la transformation de notre système de santé. Elle ne doit plus être considérée comme un arsenal technologique mais comme une pratique médicale à part entière qui est facteur de progrès en simplifiant la relation patient/médecin, en facilitant l'accès aux soins. »**

**Marie-Laure SAILLARD,**  
Directrice générale de la plateforme de téléconsultation MesDocteurs

**Mes docteurs, la solution de téléconsultation du Groupe VYV a su être au rendez-vous dès le début de la crise sanitaire.**

Au-delà de la prouesse technologique de prendre en charge six fois plus de consultations qu'en temps normal, l'absorption de cette montée en charge a été rendue possible par de nombreux médecins ayant rejoint la communauté médicale du service de téléconsultation sans rendez-vous en 24/7 de MesDocteurs et l'implication de médecins des centres de santé. Les mesures prises pour adapter le service aux demandes démontrent ainsi leur efficacité : 96 % des patients sont pris en charge en moins de 10 minutes.

Les services de Mes Docteurs ont été récemment référencés par les pouvoirs publics. Sa solution de téléconsultation pour les médecins de ville dans le respect du parcours de soins coordonnés a reçu la note de 10/10. Elle figure parmi les cinq meilleures solutions disponibles couvrant tout le territoire.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur [mesdocteurs.com](https://mesdocteurs.com)

Pour plus d'informations, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)

GRUPE  
**vyv**

Entrepreneur du  
**mieux-vivre**



© Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 532 661 852, numéro LEI 969500E06R1L14UF62. Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 13 - FRANCE



### Le feuilleton « masque » continue

Dans notre dernier article en juin 2020, nous avons attiré l'attention sur le coût de ces masques pour une famille de 4 personnes si elle respectait les injonctions ministérielles (plus de 200 €).

**Qu'en est-il aujourd'hui ?** Le port du masque est rendu obligatoire dans les espaces clos mais il est maintenant devenu obligatoire dans certaines rues d'un nombre croissant de villes. Le Premier ministre serait même prêt à l'imposer dans tous les lieux ouverts ! et sur les lieux de travail bien sûr. Du coup, se pose le problème de son financement. Les citoyens que nous sommes doivent s'en procurer, jetables ou non, avec leurs propres deniers... N'oublions pas que si nous n'en portons pas alors que la « loi » nous l'impose, nous risquons une amende de 135 euros et plus s'il y a récidive. Payer, payer, toujours payer !

Dans les entreprises, les syndicats demandent aux employeurs de fournir le matériel de protection à leurs salariés mais là ça coince... Si c'est acté pour les salariés en contact avec le public, c'est loin d'être le cas pour beaucoup d'autres. Faudrait-il payer ses masques pour pouvoir exercer sa profession ? C'est déjà le cas pour ceux qui prennent les transports en commun pour rejoindre leur lieu de travail...

Le gouvernement a prévu de verser une aide aux plus défavorisés mais... quand ? comment ? sur quel budget ? (celui de la Sécu par exemple ?). Ce même gouvernement a prévu un prix plafond pour les masques. Or, nous savons que ce prix fixé en pleine panique au plus fort de la pandémie n'est plus d'actualité. La grande majorité des masques viennent de Chine, transportés par bateau, et ont un coût dérisoire. Maintenir ce prix plafond permet aux vendeurs de faire de superbes bénéfices. Un masque jetable à 15 cts maximum revendu à 59 cts en grande surface comme en ce moment : une belle culbute !

Qu'en est-il des masques en tissu fabriqués en France sur injonction gouvernementale par des entreprises qui ont investi dans des machines dont on n'a plus besoin, qui ont embauché en CDD des gens dont on n'a plus besoin ? Aucune réponse mais en haut lieu, on réfléchit... La généralisation de l'obligation de porter un masque en tous lieux ne serait-elle pas une réponse (commerciale) à ces problèmes ?

**En attendant, la facture est toujours plus lourde pour les consommateurs que nous sommes :**

- soit on met des masques pour se protéger et il faut les acheter
- soit on n'en met pas et on risque de payer une amende et d'être contaminé en plus

On pourrait aussi étendre la question à la gestion des tests de dépistage du Covid-19...

#### Hébergement dans les Ehpad et ASH

L'actualité de ces derniers mois nous a fait prendre conscience du rôle des Ehpad et de l'ASH (aide sociale à l'habitat). Le prix de pension dans les Ehpad est souvent hors des moyens de beaucoup de personnes âgées ou dépendantes mais il est possible de faire une demande d'ASH aux Conseils départementaux. Ceux-ci y répondent bien sûr d'une manière différente en fonction de leurs propres finances. Que vous viviez dans les Hauts-de-Seine ou dans le Cantal, le traitement ne sera pas le même !

Par ailleurs, il existe ce qu'on appelle « l'obligation alimentaire » : les services sociaux départementaux peuvent imposer au conjoint et aux descendants, enfants et petits-enfants, de participer financièrement aux dépenses d'hébergement en Ehpad selon leurs moyens.

Quand la personne percevant l'ASH décède, le département peut récupérer le montant de l'aide qui lui a été versée lors de la succession. Actuellement, 42% de cette aide est récupérée par les départements.

Comme cela ne suffit pas, les descendants peuvent être amenés à mettre la main au porte-monnaie. Pour mettre fin à cette situation, le Haut Conseil de l'Âge s'est penché sur la question et proposerait la suppression de cette « obligation alimentaire ». Cela peut paraître une bonne idée mais voici ce qu'écrit le rapport Libault dans sa proposition 134 : « favoriser le développement de produits d'assurance privée facultative en mettant en place un cadre clair et homogène pour ces contrats afin de sécuriser les souscripteurs et favoriser leurs développements ».

En termes clairs, pour aller en Ehpad il faudrait prendre une assurance PRIVEE ! Ce qui met à mal le principe d'égalité de tous les citoyens (article 2 de la Constitution de la République française). **Comme le dit l'UCR FO : « Si tu n'as pas les moyens de te payer une bonne assurance, tu as intérêt à ne pas avoir de besoins ! »**

Article rédigé le 16 août 2020

**Pour tout problème, n'hésitez pas à contacter l'AFOC 91 !**

**L'AFOC 91 tient des permanences**

**et vous reçoit sur rendez-vous**

**à la Maison des Syndicats à Evry au 3<sup>ème</sup> étage.**



Vous pouvez contacter l'**AFOC 91**

au 12 Place des Terrasses de l'Agora

91000 Évry

Téléphone : 01 60 79 22 18

Sur le net : <http://afoc91.unblog.fr>

mail : [afoc91@gmail.com](mailto:afoc91@gmail.com)

Twitter : <https://twitter.com/afoc91>

# Dispositif Solidarité Entreprises Covid-19



COVID-19

## À contexte exceptionnel, dispositif exceptionnel

Malakoff Humanis crée le dispositif « Solidarité entreprises COVID-19 » et mobilise 200 millions d'euros notamment pour déployer des solutions d'accompagnement pour les branches professionnelles, les entreprises, leurs salariés et les retraités.

Pour découvrir les services et aides adaptés à votre situation, contactez votre conseiller habituel.

Découvrez les packs de services Santé et Fragilités sur [malakoffhumanis.com](https://malakoffhumanis.com)